



Commune de Bertignat

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

ARRÊTÉ PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE – ANNÉE 2025  
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX POUR L'ACCÈS  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

## Le Maire de la commune de Bertignat :

- ♦ **Vu** le Code général de la fonction publique ;
- ♦ **Vu** le décret n°2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- ♦ **Vu** l'arrêté n°2025-035 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 07/05/2025 ;
- ♦ **Considérant** que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE**ARTICLE 1.**

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Nathalie MEJASSOL	<b>Adjoint administratif territorial</b>	<b>Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>Ancienneté</b>

Total des agents promouvables : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

**ARTICLE 2.** Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3.** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché. Une ampliation sera transmise au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Bertignat, le 18 septembre 2025.  
Jacques POUGET, *Maire*